



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Appel à partenariat 2024 Actions en faveur des ruralités et de l'aménagement du territoire

A l'attention des associations souhaitant solliciter un soutien financier du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires en 2024 au niveau national au titre de la ruralité et de la politique d'aménagement du territoire.

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires soutient les associations dont les actions, susceptibles d'avoir un impact significatif pour les habitants concernés, concourent à la mise en réseau, au développement, à la cohésion et à l'aménagement de ces territoires, notamment ruraux, en cohérence avec « France Ruralités solutions », dans un appel à partenariat unique pour 2024.

Les projets des structures soutenues contribuent au premier kilomètre des politiques publiques. Ils ont une portée nationale ou excèdent le cadre d'une seule région et / ou par leur caractère innovant présentent une capacité d'essaimage sur le territoire.

Leur mise en œuvre se traduit impérativement par des actions concrètes et évaluables au bénéfice des habitants et des territoires.

Les structures soutenues ont une action reconnue et cohérente avec les objectifs de France Ruralités et des programmes territoriaux de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (Petites villes de demain, Action cœur de villes, Village d'avenir, Avenir Montagne, Territoires d'industrie, Société numérique, Nouveaux lieux, nouveaux liens). Les actions proposées dans le cadre de cet appel aux partenariats nationaux respectent les priorités gouvernementales transversales en matière de développement durable, d'égalité entre les femmes et les hommes et de respect des valeurs républicaines.

Les modalités de dépôt des dossiers sont précisées ci-dessous.

1. Campagne unique 2024 et dépôt de la demande de subvention

Les dossiers de demande de subventions pour l'année 2024 doivent être déposés **au plus tard le 21 juin 2024**.



agence nationale
de la cohésion
des territoires

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

À cet effet, vous devez saisir votre demande directement en ligne sur le portail DAUPHIN, plateforme dématérialisée conforme au CERFA 12156*06, en vous rendant sur le site internet de l'ANCT (ou en tapant l'adresse directement dans votre navigateur) : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/actions-ruralites-amenagement-territoire>

2. Justification de l'emploi et de l'impact des subventions de l'année antérieure

Les structures concernées doivent justifier de l'emploi des subventions allouées au cours d'un exercice **au plus tard six mois** suivant la clôture de cet exercice ou avant toute nouvelle demande.

Il est ainsi impératif pour les structures ayant déjà bénéficié d'une subvention au titre de l'année 2023, de fournir un bilan qualitatif des actions menées et de l'impact des projets et le compte-rendu financier de l'action conduite en 2023, et ce au plus tard le 30 juin 2024 avec une adaptation possible dans le calendrier de réalisation pour les structures ayant bénéficié de fonds fin 2023. **A défaut de justification de l'action 2023, toute demande de renouvellement au titre de 2024 ne pourra être prise en compte.**

La justification s'effectue directement dans l'espace Usagers de la plateforme DAUPHIN. <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/>

3. Ressources et dépôt de dossiers

L'ensemble de la documentation (guide de saisie d'une demande de subvention, guide de saisie de la justification, etc.) est disponible en ligne en vous rendant sur le site de l'ANCT : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/>

Le dépôt de dossier doit se faire sur le téléservice AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-RURALITÉS.

Liste des téléservices

Aménagement du territoire - Ruralités

Vous trouverez toutes les informations relatives à cet appel à partenariat et au dépôt de dossier à l'adresse suivante : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/actions-ruralites-amenagement-territoire>

4. Communication

A l'issue de l'instruction, vous serez avisés de la décision prise.

Contact :

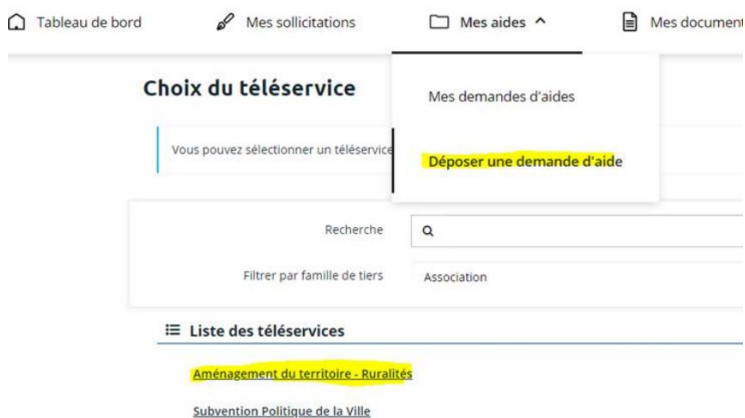
- Pour tout problème technique lié à la saisie de votre demande sur la plateforme, vous pouvez contacter la cellule d'accompagnement au 09 70 81 86 94 ou par courriel à support.p147@experisfrance.fr
- Pour toute question sur l'appel à partenariat, vous pouvez adresser vos questions par mail à ruralite@anct.gouv.fr

ANNEXE

A) Démarche à suivre pour déposer le dossier sous la rubrique aménagement du territoire

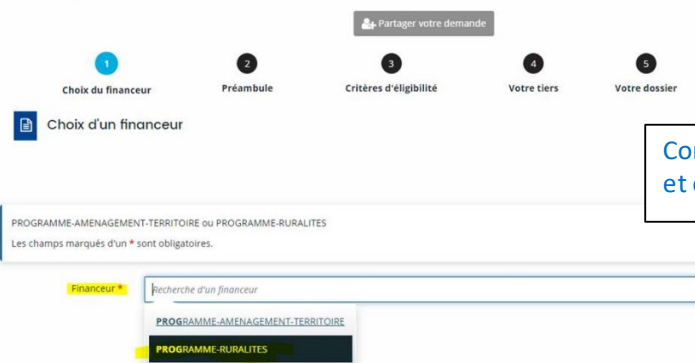
Sur DAUPHIN <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/>

1. Choix de la politique de soutien : bien choisir la rubrique aménagement du territoire



2. Choix du programme financeur : Ruralités

Aménagement du territoire - Ruralités : Choix d'un financeur



3. Bien spécifier le programme dans la partie budgétaire

Budget prévisionnel

Précédent Suivre

Pour le poste 74-Subventions d'exploitation, cliquer sur l'icone. Renseigner le financeur que vous sollicitez en saisissant son libellé dans la zone.
Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Période: *

Milésime: Veuillez saisir une année valide, par exemple 2021

Dépenses		Recettes	
Coûts prévus		Financements prévus	
60 - ACHATS	0,00 € HT	70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES	0,00 €
Prestations de services	<input type="text"/>	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	<input type="text"/>
Achats matières et fournitures	<input type="text"/>	73 - DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	0,00 €
Autres fournitures	<input type="text"/>	Dotations et produits de tarification	<input type="text"/>
61 - SERVICE EXTERIEURS	0,00 € HT	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 €
Locations	<input type="text"/>	ETAT-AMENAGEMENT TERRITOIRE	0,00 €
Entretien et réparation	<input type="text"/>	PROGRAMME RURALITES*	<input type="text"/>

B) Démarche à suivre pour justifier une subvention de N-1

Sur DAUPHIN <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/>



Tableau de bord Mes sollicitations 1 Mes aides ^ Mes

Mes demandes d'aides

Mes demandes 2 Partager

Déposer une demande d'aide

Mes demandes d'aides Déposer une demande d'aide

Mes demandes 2 Partagées avec moi

Selon le statut des demandes, vous pouvez accéder à leur suivi, aux réponses aux sollicitations et à l'avancement de leur paiement.

Rechercher...

Rechercher

Statut :

Recherche par st ...

Téléservice :

Recherche par télé...

Exercice :

Non filtré

2020 - 68 -

Voir

À justifier

Votée le mardi 16 mars 2021 à 04:55

Une ou plusieurs actions sont requises afin de pouvoir traiter votre demande. Moins de détails

Une justification vous est demandée

Jeu 18 mars 2021 à 23:31

Déposer un Compte-Rendu Financier

Justifier une Non Réalisation de l'Action

Demander un report